

SOTEIRA

Société à responsabilité limitée au capital de 17.000 Euros
Siège social : 20Bis Rue Louis Philippe
92200 NEUILLY sur SEINE

RCS Nanterre B 333 354 876

ADK 92

Association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine

Association Loi 1901

Siège social : 26, Rue des Amandiers 92000 NANTERRE

Siret : 447 572 175

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de votre association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION ADK 92 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Paris, Ile de France
Téléphone 01.80.96.10.63 – Fax 01.44.57.09.10



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il n'existe pas d'évènement ou de décision importante entériné au cours de l'exercice qui ne serait pas traduit dans les comptes de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

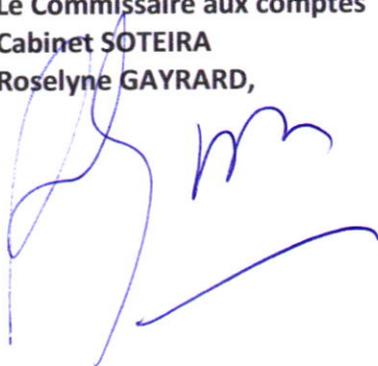
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, Le 8 Mars 2019

**Le Commissaire aux comptes
Cabinet SOTEIRA
Roselyne GAYRARD,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned below the printed name 'Roselyne GAYRARD'.

BILAN ACTIF

ADK92 : 31 décembre 2018

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	44 190	44 190		107
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage	101 758	92 259	9 499	21 205
Autres immobilisations corporelles	207 009	138 058	68 951	15 426
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon méthode de mise en équiv.				
Autres participations				
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	39 769	8 100	31 669	13 991
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	392 726	282 607	110 119	50 729
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	6 985		6 985	6 984,50
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	30 417		30 417	29 101,73
Autres créances	7 983	6 985	999	113 184,62
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	212 853		212 853	195 906,05
Charges constatées d'avance	19 568		19 568	12 974,23
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	277 805	6 985	270 820	358 151,13
CHARGES À RÉPARTIR (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)				
ECART DE CONVERSION (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	670 531	289 592	380 939	408 880

Renvois

- (1) dont droit au bail
- (2) part à moins d'un an
- (3) part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété
Immobilisations
Stocks
Créances

BILAN PASSIF

ADK92 : 31 décembre 2018

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital social ou individuel (1) dont versé :	287 157	402 674
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence :		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) dont (*) :		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-224 117	-115 517
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	TOTAL (I) : 63 040	287 157
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	TOTAL (II)	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL (III)	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		
Emprunts et dettes financières divers dont (**):		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 692	60 723
Dettes fiscales et sociales	73 532	60 905
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	98	95
Produits constatés d'avance (5)	134 577	
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL (IV) : 317 899	121 722
Ecart de conversion passif	TOTAL (V)	
TOTAL PASSIF	380 939	408 880
Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Réserve spéciale de réévaluation		
(2) Ecart de réévaluation libre		
Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	317 899	121 722
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

* Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants

** Emprunts participatifs

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Partie 1)

ADK92 : 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue de biens</i>				
<i>Production vendue de services</i>				
Chiffres d'affaires nets				
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Subvention d'exploitation</i>	1 154 162	1 152 375	1 787	0%
<i>Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	156 720	146 984	9 735	7%
<i>Autres produits</i>	135	148	-13	-9%
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 311 016	1 299 507	11 509	1%
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>				
Variation de stock (marchandises)				
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>				
<i>Autres achats et charges externes (3)</i>	970 417	878 540	91 877	10%
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	19 499	19 598	-99	-1%
<i>Salaires et traitements</i>	367 626	352 486	15 139	4%
<i>Charges sociales</i>	153 961	144 989	8 972	6%
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	21 511	19 106	2 405	13%
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>				
<i>Dotations aux provisions pour risque et charges</i>				
<i>Autres charges</i>	0	406	-406	-100%
CHARGES D'EXPLOITATION	1 533 013	1 415 126	117 887	8%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-221 997	-115 619	-106 378	-92%
<i>Bénéfice attribué ou perte transférée</i>				
<i>Perte supportée ou bénéfice transféré</i>				
<i>Produits financiers de participations</i>				
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	18	102	-84	-83%
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>				
<i>Différences positives de changes</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
PRODUITS FINANCIERS	18	102	-84	-83%
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilés</i>				
<i>Différences négatives de changes</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
CHARGES FINANCIÈRES				
2 - RÉSULTAT FINANCIER	18	102	-84	-83%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-221 979	-115 517	-106 462	-92%

RÉSULTAT (Partie 2)

ADK92 : 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>				
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	2 138		2 138	
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 138		2 138	
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 138		-2 138	
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
TOTAL DES PRODUITS	1 311 034	1 299 609	11 425	1%
TOTAL DES CHARGES	1 535 151	1 415 126	120 025	8%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-224 117	-115 517	-108 600	-94%

<u>Renvois</u>				
<i>(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme</i>				
<i>(2) Dont produits de locations immobilières</i>				
<i>(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont crédit-bail mobilier</i>				
<i>(3) Dont crédit-bail immobilier</i>				
<i>(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(5) Dont produits concernant les entreprises liées</i>				
<i>(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées</i>				
<i>(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général</i>				

ANNEXE

B

RÈGLES ET MÉTHODES

1) MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

2) RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Logiciels	1 an
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	N/A
Matériel de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

5) STOCKS ET EN COURS

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode : premier entré, premier sorti.

Les produits fabriqués et en cours de production sont valorisés au coût de production.

6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

7) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes de l'exercice 2015 sont établis conformément aux règlements 99.01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* Continuité de l'Exploitation

* Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

* Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de base, définies en particulier par le plan comptable 1999, en tenant compte des dispositions des règlements CRC 2002-10, 2003-07, 2004-06 relatifs aux actifs, et CRC 2000-06 relatif aux passifs.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ADK92 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	44 190					44 190	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 190					44 190	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	101 064		694			101 758	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	67 399		41 066		11 490	96 976	
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	86 434		23 600			110 034	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	254 897		65 360		11 490	308 767	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	22 091		17 679			39 769	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 091		17 679			39 769	
TOTAL GÉNÉRAL	321 177		83 039		11 490	392 726	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ADK92 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EUR	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			Mt net en fin d'exercice
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	
<i>Frais d'établissement et de développement</i>											
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	44 085	107		44 192							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 085	107		44 192							
<i>Terrains</i>											
<i>Constructions sur sol propre</i>											
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>											
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>											
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	79 850	12 400		92 250							
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	50 563	5 290	9 352	55 491							
<i>Matériel de transport</i>											
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	78 844	3 794		82 638							
<i>Emballages récupérables et divers</i>											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 257	21 484	9 352	230 318							
TOTAL GÉNÉRAL	262 349	21 511	9 352	274 507							

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				

ETAT DES PROVISIONS

ADK92 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>	8 100			8 100
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>	6 985			6 985
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	15 085			15 085
TOTAL GÉNÉRAL	15 085			15 085

<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>d'exploitation</i>			
	<i>financières</i>			
	<i>exceptionnelles</i>			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice



CRÉANCES ET DETTES

ADK92 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	39 769		39 769
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	30 417	30 417	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>			
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>			
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>			
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>	6 611	6 611	
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	1 372	1 372	
<i>Charges constatées d'avance</i>	19 568	19 568	
TOTAL DES CRÉANCES	97 737	57 968	39 769

Renvois

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	109 692	109 692		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	16 342	16 342		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	41 727	41 727		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>				
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	15 463	15 463		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupe et associés (2)</i>				
<i>Autres dettes</i>	98	98		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	134 577	134 577		
TOTAL DES DETTES	317 899	317 899		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

COMPTES DE RÉGULARISATION

ADK92 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

EUR

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	6 611
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	6 611

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	46 968
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	26 147
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	73 115



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

1 - Achats de tests immunologiques

Le nombre de tests fournis par la CPAM s'élève à :

* Via ADK92 : 33300

* Via Ameli pro : 74260

Sous Total 107560 Tests



TABLEAU DES SUBVENTIONS

Sommes arrondies à l'Euro

Subventions
accordées

Subventions
versées

Subventions
restant à
recevoir

ETAT

624 358

624 358

0

CAISSES ASSURANCES MALADIE

446 527

446 527

0

AUTRES REGIMES

83 277

76 666

6 611

Total

1 154 162

1 147 551

6 611

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET AUTRES FONDS

Sommes arrondies à l'Euro	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	402 674		115 517	287 157
Résultat de l'exercice 2018			- 224 117	- 224 117
Résultat de l'exercice 2017	- 115 517	115 517		0
Total	287 157	115 517	- 108 600	63 040



AUTRES INFORMATIONS

1 - Rémunération des trois plus hauts cadres salariés (Article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

Rémunérations : 171.641,64 euros

Avantages en nature : Néant

2 - Engagements de retraite

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO-IAS19/FAS 87).

Ces engagements de retraite sont calculés au 31/12/2017 à partir des paramètres suivants :

- l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée,
- la moyenne des salaires bruts des 3 derniers mois ou des 12 mois précédant le départ à la retraite,
- l'utilisation de la table de mortalité TG05
- des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 2,5%, d'augmentation de 2%

Le montant de l'engagement pour 2018 est de : 11.947 euros (hors bilan).

3 - Honoraires des commissaires aux comptes :

Contrôle légal des comptes : 5.700 € TTC.

Conseils et prestations de services : Néant.

4 - Litige :

L'association a un litige avec son prestataire de routage et d'affranchissement en raison du non respect des délais et des retards de traitement dans la prestation.

Le fournisseur doit rembourser à l'association 15084,50 €.

5 - Divers :

Dans le cadre de l'extension de ses missions avec le lancement prochain du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, ADK 92 a besoin de plus d'espace et a donc transféré son siège social à compter du 22/10/2018 à Nanterre au 26 rue des Amandiers.

Dans le cadre de la régionalisation des structures de gestion pour le dépistage organisé des cancers en Ile de France, il est prévu la fusion de 7 associations pour former un centre régional de coordination des dépistages des cancers composé d'une structure régionale et de sites territoriaux.

SOTEIRA

Société à responsabilité limitée au capital de 17.000 Euros
Siège social : 20Bis Rue Louis Philippe
92200 NEUILLY sur SEINE

RCS Nanterre B 333 354 876

ADK 92

Association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine

Association loi 1901

Siège social : 26, Rue des Amandiers 92000 NANTERRE

Siret : 447 572 175

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée Générale du 3 Avril 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Modalités d'attribution de subventions :

Votre association, dans le cadre de son activité et conformément à l'intérêt social, a perçu les subventions ci-après :

- Subvention de l'Etat – Agence Régionale de Santé d'Ile de France « A.R.S »

Par convention du 30 juillet 2018 l'A.R.S vous a attribué une subvention au titre de l'année 2018, de **624.358€uros** en vue d'assurer le fonctionnement des structures de gestion de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du colon, dans le département des Hauts de Seine : l'affectation au titre de la période est la suivante

- **324.666€uros** pour le dépistage du cancer du Sein
- **299.692€uros** pour le dépistage du cancer colo-rectal

- Subvention avec les Caisse d'assurance Maladie des Hauts de Seine

La convention du 30 Décembre 2008 signée par votre association avec la CPAM des hauts de Seine a pour objet de régler les relations entre la CPAM et la structure de gestion prévues à l'article 4 de l'arrêté du 29 Septembre 2006 et plus particulièrement de définir la participation du régime général au financement des dépistages organisés des cancers.

Durant l'exercice 2018 la CPAM vous a versé à ce titre un financement global de **446.527€uros** se répartissant :

- **232.195€uros** au titre des dépenses engagées pour le cancer du sein
- **214.332€uros** au titre des dépenses engagées pour le cancer colo-rectal

53.856€uros ont été versés par les autres régimes.

Ces subventions sont normalement inscrites dans les comptes de l'exercice et, chacun de ces organismes financeurs est membres de droit de votre conseil d'administration

II – Indemnités diverses

Durant l'exercice 2018 il a été versé :

- à Monsieur le Docteur Dominique LAMARQUE, secrétaire, la somme de 750€ à titre d'indemnités d'expertise.

Neuilly sur Seine, le 8 Mars 2019

Le Commissaire aux comptes
Cabinet SOTEIRA
Roselyne GAYRARD

